



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre 2020 à 17h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Aurélia Massei, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Annie Costa-Nivaggioli et Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Annie Sichi et Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Christophe Mondoloni et Pierre-Laurent Audisio à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti et Camille Bernard à Basiliu Moretti, Isabelle Jeanne et Emmanuelle Villanova à Alexandre Farina, Jean-Pierre Sollacaro et Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Noëlle Nadal et Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Jean-François Luccioni et Paul Mancini à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella et Isabelle Falchi à Stéphane Sbraggia, David Frau à Jacques Billard, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Christelle Combette et Marie-Françoise Gaffory Fau à Nicole Ottavy, Christian Bacci et Marine Schinto à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Etaient absents :

Danielle Antonini

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	20
Quorum :	16

Le quorum étant atteint, Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201217-2020_337-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2020

Affichage : 28/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du jeudi 17 décembre 2020

Délibération N° 2020/337

Attribution de tablettes dans le cadre de l'accompagnement scolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La ville, dès la première période de confinement, a pris en compte les difficultés rencontrées par les familles qui, pour certaines d'entre elles, ont eu beaucoup de mal à assumer l'enseignement à distance.

Notre action a été menée sur deux plans, d'une part un dispositif de soutien scolaire à distance mis en place par le dispositif de réussite éducative, les centres sociaux et certaines associations partenaires (Croix Rouge, Ava Basta...) qui a concerné près de 150 enfants et, d'autre part, la recherche de solutions pour pallier l'absence d'équipement informatiques suffisants dans les familles.

Les structures municipales, avec leurs partenaires, ont donc édité, à la demande des familles, les documents nécessaires au suivi des cours et devoirs à distance.

Par ailleurs, un partenariat a été initié avec l'Etat et la Collectivité de Corse pour fournir rapidement à 8 familles, parmi les plus démunies en la matière, une tablette numérique reconditionnée provenant de l'ancien conseil municipal. Les tablettes ont été configurées par l'Education Nationale (applications et logiciels éducatifs dédiés par niveau) et équipées d'abonnement internet fournis par la Collectivité de Corse.

La ville souhaite continuer à équiper d'autres familles en difficulté qui ont été identifiées par les services sociaux du Dispositif de Réussite Educative municipal ainsi que par les directeurs des écoles implantées dans les quartiers politiques de la ville.

Dans ce cadre une dotation de 20 tablettes avec claviers a été attribuée par l'Etat à la ville qui va faire l'acquisition de 8 tablettes supplémentaires et continuer à reconditionner les tablettes des anciens conseils municipal et communautaire.

Comme précédemment, L'Education Nationale et la Collectivité de Corse seront sollicitées pour apporter leur concours à ce projet.

Notre objectif est de répondre le plus rapidement possible aux besoins de ces familles et d'effectuer une distribution de matériel avant la fin de l'année.

Les familles pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé au sein de nos Espaces Publics Numériques (implantés dans les médiathèques et centres sociaux) pour leur permettre une prise en main et une utilisation correcte de ces matériels.

Cette action vient en complément des dispositifs d'accompagnements scolaires déjà mis en place au sein des quartiers de la Politique de la Ville par les Centres Sociaux ou encore les associations de quartier.

Ce projet est coordonné par la Direction Jeunesse et Vie des Quartiers avec l'appui du Dispositif de Réussite Educative.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser la ville d'Ajaccio à acquérir et faire don de tablettes numériques aux familles victimes de fracture numérique.

Les crédits sont prévus au chapitre 21 du Budget principal 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Aurélia MASSEI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 décembre 2020,

AUTORISE

La Ville d'Ajaccio à acquérir et faire don de tablettes numériques aux familles victimes de fracture numérique.

Les crédits seront prévus au chapitre 011 du BP 2020

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

